

La personne de confiance

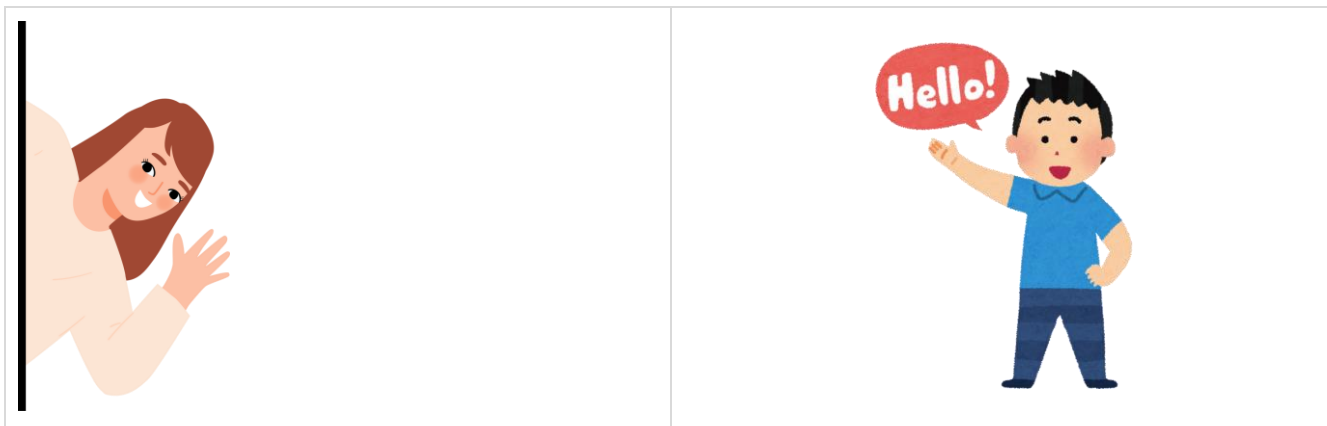
Qu'est-ce qu'une personne de confiance ?

C'est une personne adulte que vous choisissez.

Vous avez confiance en cette personne.

Qui pouvez-vous choisir ?

- Une personne de votre famille.
- Un proche ou un ami.
- Votre médecin traitant.



C'est votre choix

Vous pouvez choisir de ne pas désigner de personne de confiance.

La personne choisie doit être d'accord.

Quel est son rôle?

Quand vous pouvez dire ce que vous voulez

- Elle peut vous accompagner dans vos démarches.
- Elle peut participer à l'entretien du contrat de séjour, sauf si vous ne le souhaitez pas.
- Elle peut assister aux entretiens médicaux.
- Elle peut vous aider à comprendre vos droits et à prendre vos décisions.

Quand vous ne pouvez plus dire ce que vous voulez

Les professionnels consultent votre personne de confiance.

Elle explique ce que vous aviez souhaité.

Son témoignage passe avant les autres témoignages.



Important

Votre personne de confiance ne décide pas à votre place.

Elle doit garder vos informations personnelles secrètes.

Comment la désigner?

Vous devez faire un écrit

- Vous remplissez un formulaire ou vous écrivez sur papier libre.
- Vous datez et vous signez le document.
- La personne choisie signe aussi le document.



Vous pouvez changer d'avis

La désignation n'a pas de date de fin, sauf si vous choisissez une durée.

Vous pouvez changer de personne ou arrêter la désignation à tout moment.

Nouvelle règle depuis le 28 mai 2026

La personne de confiance reçoit un guide lors de sa désignation.

Ce guide explique son rôle et ses missions.



Cas particuliers et aide

Si vous avez une mesure de protection

Si une personne vous représente pour les décisions personnelles, l'accord du juge ou du conseil de famille peut être nécessaire.

Si vous ne pouvez pas écrire

2 personnes peuvent confirmer votre choix par écrit.

La résidence peut vous aider à faire le document.

Pour demander de l'aide

Parlez à l'infirmier référent, au médecin coordonnateur ou à la direction de la résidence.

À retenir

Vous choisissez une personne en qui vous avez confiance.

Cette personne vous aide et explique vos souhaits.

Vous pouvez changer d'avis à tout moment.